

Carte blanche parue dans *Le Soir* 15 mars 2008

par **Pieter Timmermans**, Directeur Général de la Fédération des entreprises de Belgique (FEB), **Bart Buysse**, Premier Conseiller à la FEB, **Klaas Soens**, Chercheur à la FEB

Activation des chômeurs : la politique doit se baser sur des faits et non sur des émotions

Chasse aux chômeurs : arrêter la machine à exclure », tel était le titre d'une « Carte blanche » parue dans *Le Soir* du mardi 11 mars. Le message étonne si l'on connaît les faits et les chiffres que contiennent les rapports d'évaluation officiels.

Notre pays souffre d'un chômage élevé et de longue durée : plus de la moitié des chômeurs belges restent plus d'un an sans travail, alors que la moyenne de l'UE-15 se situe à 42 %. Le caractère illimité des allocations de chômage en Belgique, qui constitue un cas unique à l'échelle européenne, y est sûrement pour quelque chose. En outre, notre système de chômage est cher et très passif. Il consacre relativement beaucoup d'argent aux allocations de toute sorte, mais moins de moyens à l'accompagnement des chômeurs. L'inertie est donc de mise plutôt que l'activation... Or les entreprises ont toujours de très nombreux postes (plus de 300.000 sur base annuelle) à pourvoir.

Le suivi du comportement de recherche d'emploi des chômeurs

(jusqu'à 50 ans) a été mis en place en juillet 2004. Depuis, les efforts des chômeurs en vue de trouver un emploi font l'objet d'un suivi par l'Onem. Ce suivi est effectué en étroite collaboration avec les services régionaux de l'emploi (qui sont compétents en matière de formation et d'accompagnement des demandeurs d'emploi). Après presque quatre années de cette politique, une évaluation approfondie a été menée, dont les résultats sont les suivants :

1. Début 2008, 342.522 chômeurs avaient déjà été invités pour un entretien d'évaluation. 79 % des personnes convoquées se sont présentées à l'entretien, dont 58 % consentent des efforts suffisants en vue de trouver un emploi.

2. La mesure n'est pas un mécanisme de sanction ou d'exclusion aveugle, elle sanctionne uniquement les chômeurs qui refusent de travailler.

3. Le nombre de demandeurs d'emploi a diminué de 6 % depuis le lancement de la mesure mi-2004. L'on observe une nette bals-

se (-16 %) chez les demandeurs d'emploi jusqu'à 50 ans (qui sont soumis à la mesure), mais également une forte hausse (+56 %) chez les plus de 50 ans. La politique d'activation porte donc ses fruits, même si elle a été aidée par une conjoncture économique favorable en 2006 et 2007.

4. Une étude d'Idea Consult montre que la mesure a pour effet d'intensifier l'accompagnement par les services de l'emploi et que les demandeurs d'emploi apprécient le suivi par l'Onem de leur comportement de recherche d'emploi (ils ne se sentent plus livrés à eux-mêmes). Par ailleurs, 76 % de ceux qui sortent du chômage décrochent un contrat à durée indéterminée ou déterminée, et 70 % trouvent un travail à une demi-heure maximum de leur domicile.

La mesure porte donc ses fruits, mais il y a encore moyen de faire mieux. C'est la raison pour laquelle la FEB a formulé une série de propositions en faveur d'un renforcement et d'un élargissement de la politique d'activation actuelle.

Quelles sont ces propositions ?

1. La mesure doit être étendue aux chômeurs âgés de plus de 50 ans. Avec un taux d'emploi de 34 % seulement dans la tranche d'âge des plus de 55 ans, notre pays reste à la traîne au niveau européen. Nous devons combler ce retard d'urgence. Tel était d'ailleurs également l'objectif du Contrat de solidarité entre généra-

Ce n'est pas un mécanisme d'exclusion aveugle : la mesure sanctionne uniquement les chômeurs refusant de travailler

tions de fin 2005. Dans ce cadre, la responsabilité incombe certes aux employeurs, mais pas à eux seuls. Les travailleurs et les chômeurs plus âgés doivent, pour leur part, être disposés à investir dans leur employabilité permanente sur le marché du travail, par le biais par exemple de la formation permanente. Un suivi adéquat permettra précisément d'identifier les points d'amélioration potentiels de ce groupe cible. Moyennant une approche éche-

lonnée, l'élargissement de la mesure à cette catégorie d'âge restera gérable pour les services publics compétents.

2. Parallèlement, nous préconisons que les chômeurs soient soumis à la mesure plus tôt (en règle générale après 21 mois seulement dans la situation actuelle) et que les intervalles entre les entretiens à l'Onem soient réduits. A la lumière des rapports d'évaluation, il semble d'ailleurs que les demandeurs d'emploi concernés soient favorables à ce renforcement de la politique.

3. L'efficacité de la mesure peut également être améliorée par le biais d'une personnalisation de l'accompagnement du chômeur. À cet égard, l'élaboration de plans d'action individuels pour les chômeurs et l'évaluation de ceux-ci peuvent avoir lieu dans le cadre d'une collaboration entre l'Onem et les services régionaux de l'emploi, mais l'Onem doit jouer son rôle d'instance indépendante assumant la responsabilité finale de la politique de suivi. Répondant à une demande du gouvernement,

la FEB formulera sous peu, conjointement avec les syndicats, une proposition concrète à ce sujet.

Nous sommes convaincus qu'une politique du chômage crédible se compose à la fois de droits et d'obligations, et doit s'appliquer à tous sans distinction. C'est une condition *sine qua non* pour que la population y apporte son soutien. Tout le monde a à gagner d'un renforcement et d'un élargissement du suivi du comportement de recherche d'emploi des chômeurs : les employeurs (qui sont confrontés à une pénurie de main-d'œuvre croissante), les demandeurs d'emploi (qui bénéficient d'un meilleur accompagnement et ainsi de la perspective d'un emploi et de revenus accrus), les pouvoirs publics (qui comptent sur la mesure pour atteindre l'objectif budgétaire qu'ils se sont fixé pour 2008) et – enfin – la population dans son ensemble (qui, en dépit du vieillissement démographique, peut avoir l'assurance d'un niveau de protection sociale élevé pour ceux qui en ont vraiment besoin). ■